

14. La valorisation des plastiques durs (PE/PP)



Crédits photo : SRBTP®

Quels déchets de plastiques durs bénéficient d'une filière de valorisation ?

Dans le second-œuvre, on trouve les déchets de plastiques durs bénéficiant d'une filière de valorisation dans la plomberie (tubes et raccords), les volets et stores, le bardage, les clôtures extérieures, les menuiseries et les chemins électriques.

Les déchets de plastiques durs sont répertoriés sous le code déchet 170203.

Comment valorise-t-on les plastiques durs (PE/PP) ?

Aujourd'hui, deux modes de valorisation des plastiques durs existent :

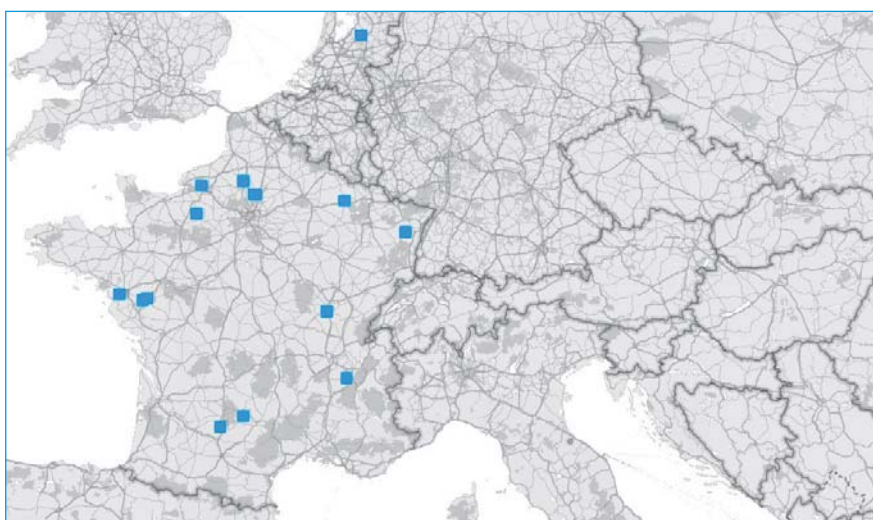
- le recyclage : le plastique est réintroduit en boucle ouverte dans de nombreuses applications ;
- la valorisation énergétique : le plastique est utilisé comme combustible.

Par ailleurs, la valorisation sous forme de CSR* se développe.

La filière de valorisation énergétique des plastiques durs n'est pas abordée dans cette fiche car elle n'est pas spécifique aux déchets du BTP.

**CSR : Combustible Solide de Récupération. Il s'agit d'un déchet non dangereux solide, composé à partir de déchets triés qui n'ont pas pu faire l'objet d'une valorisation matière, et préparé pour être utilisé comme combustible.*

Quels sont les acteurs français de la filière de recyclage des plastiques durs et où se situent-ils ?



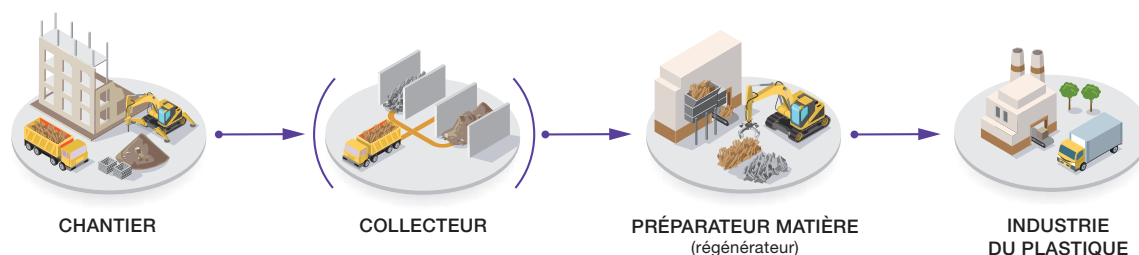
■ Préparateur matière

La diversité (mondiale) des exutoires finaux de valorisation des déchets de plastiques durs est telle qu'il n'est pas possible d'établir une liste exhaustive de ces installations. C'est pourquoi seuls les régénérateurs sont recensés sur la cartographie.

Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de recyclage des plastiques durs (PE/PP) :



Quelles sont les conditions d'acceptation des déchets de plastiques durs ?

Ce cahier des charges est donné à titre indicatif. Les conditions d'acceptation peuvent varier selon les collecteurs. Il est donc fortement recommandé de contacter le collecteur pour s'assurer des conditions d'acceptation.

Déchets acceptés	Déchets refusés
Gaines et fourreaux TPC PE/PP.	Autres plastiques durs et autres types de plastiques (films, bouteilles, signalétiques).
Tubes alimentation PE/PP.	Drains PVC.
Tubes annelés PE/PP.	Plastiques durs avec présence de : ■ bois ; ■ métaux ; ■ gravats ; ■ papiers – cartons.
Gaines PE/PP électricien.	Tout autre déchet.
A noter : les déchets refusés dans cette filière peuvent faire l'objet d'une autre filière de valorisation.	
Conditionnement	
Benne dédiée en vrac.	

Pour aller plus loin

La collecte

Les points de collecte des déchets de plastiques PE/PP :

- Le site déchets de chantier de la Fédération Française du Bâtiment
www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

Les acteurs du recyclage

Les régénérateurs :

- Le Syndicat national des Régénérateurs de matières Plastiques (SRP)
www.srp-recyclage-plastiques.org

Les industriels du plastique :

- La Fédération de la Plasturgie et des Composites (FPC)
www.laplasturgie.fr
- L'annuaire des recycleurs de plastiques de l'ADEME
www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/enquete_plastiques_annuaire.pdf
- Le site FRplast dédié au recyclage des plastiques
www.frplast.org
- Le Syndicat des Tubes et Raccords en Polyéthylène et Polypropylène (STRPEPP)
www.strpepp.org

